

À l'approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne.

Merci d'avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen·ne·s de la commune.

### Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable.

Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position.

Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

#### 1. Plan de secteur, Schéma de Développement Communal, Schéma stratégique pour le bassin versant de la vallée de la Vesdre

##### Votre liste est-elle favorable à

Réviser votre Schéma de Développement Communal de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

##### **3 favorable**

- Il y a urgence, une nouvelle réglementation de la Région wallonne permettrait de construire plus densément dans une grande zone de notre commune. Parcs, prés, haies, bois, chemins... sont menacés.
- **Ecollectif** veut mettre en place des mesures fortes pour la préservation des terres agricoles, des bois et autres espaces verts.
- Plan de Secteur n'est plus adapté aux défis d'aujourd'hui, et les zones d'habitat ont été définies trop généreusement, et il faut lutter contre les conséquences de cet héritage historique.

Appuyer toute réflexion concernant l'obtention d'un permis d'urbanisme sur la problématique environnementale ainsi que la qualité et la diversité biologique et paysagère sur le territoire (que cela devienne la charpente de la réflexion urbanistique) ?

##### **3 favorable**

- L'éco-quartier sur l'ancien site du charbonnage de Wérister à Romsée est un bon exemple pour répondre à votre question. Il est en cours de réalisation et situé le long du RAVeL. L'échevin Ecolo de l'aménagement du territoire mis en place des solutions innovantes en matière de gestion de l'eau de pluie, de biodiversité et de mobilité. (zones humides, fossés d'infiltration, sentiers perméables, plantation de nombreux arbres, zones de jeux collectives,...)
- Nous avons aussi élaboré, pour toute la commune, une réglementation sévère pour freiner et stocker les eaux de pluie pour toutes les nouvelles constructions.
- Ces initiatives datent de la législature 2012/2018. Il convient aujourd'hui d'évaluer l'impact de ces mesures et de faire évoluer les prescriptions pour plus de respect de l'environnement et des paysages.

**D'être intransigeant face à la conservation des espaces verts, des haies et des arbres remarquables, des couloirs biologiques et des lois en matière d'aménagement urbanistique. Et de vérifier que le respect de ces aspects soit appliqué lors de la mise en œuvre de permis d'urbanisme ? De tout faire pour rendre la vallée plus résiliente face aux aléas climatiques (inondations puis sécheresses à l'horizon 2050) ?**

### **3 favorable**

- Notre commune dispose d'un système de cautionnement pour tous les permis octroyés ; la caution est libérée totalement à la fin du chantier, si toutes les dispositions du permis ont bien été respectées.
- Néanmoins ce système a des faiblesses et il n'est pas toujours possible en fin de chantier de remédier à certaines obligations non respectées. Nous mettrons en place un suivi plus régulier des chantiers qui ont des impositions spécifiques en matière d'environnement.
- Une de nos grandes priorités sera la gestion des eaux de pluie, soucieux du respect des habitants des vallées qui reçoivent toutes nos eaux et ont été fortement impactés par les inondations, tout comme de ceux de notre commune qui subissent régulièrement des dégâts, d'ampleur évidemment.
- Pour ce qui touche à la biodiversité, aux espaces verts, arbres, haies...voyez aussi au point 4 de votre questionnaire.

## **2. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés**

**Votre liste est-elle favorable à**

**Mettre en place diverses mesures et actions afin de lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (Taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales...) ?**

### **3 favorable**

- Nous avons déjà à Fléron un système de taxation des logements inoccupés et aussi des bâtiments inoccupés avec d'autres fonctions que le logement.
- Fléron fait partie depuis peu de l'Agence Immobilière Sociale du Pays de Herve, suite notamment aux demandes répétées de notre groupe politique,
- Notre objectif est donc de faire fonctionner au mieux ces deux outils qui nous tiennent particulièrement à cœur, pour valoriser les constructions existantes, et répondre aux besoins en logements, tout en diminuant le nombre de nouvelles constructions.

**Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?**

### **3 favorable**

- Ces secteurs sont essentiellement des compétences de Région wallonne et du Fédéral. Mais Ecollectif accorde beaucoup d'importance à la rénovation des bâtiments, aux économies d'énergie et à l'augmentation du bien-être et de la santé des habitants qui en résulte.
- Ecollectif s'engage à mettre en place des mesures d'information, d'accompagnement et d'émulation des citoyens (guichet énergie, groupes de travail, achats groupés de matériaux, comptoir de prêt d'outillage et formations techniques). Un lien direct sera établi avec les organismes de prêts sociaux pour accélérer les démarches.
- Le Plan Energie Durable et Climat que nous avons mis en place précédemment sera réactivé.

## **3. Terres agricoles**

**Votre liste est-elle favorable à**

Réaliser une grande analyse sur le recensement et l'affectation réelle des terres agricoles qui inclurait toutes les terres agricoles (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), l'affectation réelle des terres agricoles (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.), une analyse détaillée des terres agricoles non-utilisées pour l'agriculture (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de Noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?

### **3 favorable**

- OUI nous y sommes favorables ; nous avons collaboré en 2017 à l'élaboration du projet de « Ceinture Alimentaire Liégeoise », dans le cadre du Schéma de Développement de l'Arrondissement de Liège ;
- Nous avons déjà proposé diverses implantations possibles pour du maraîchage à Fléron, dont une prairie communale attenante au parc communal des Grimonprés.
- Par ailleurs une initiative citoyenne de potager collectif, (micro ferme en agriculture soutenue par la communauté), est en activité sur un terrain situé à Magnée, dans la zone de réservation pour CHB... Elle peut servir de modèle pour d'autres initiatives similaires.

Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan·ne·s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

### **3 favorable**

- Nous avons mis en place il y a plus de 10 ans, un potager communautaire sur un terrain communal à Retinne ; nous projetons de faire une évaluation des succès et difficultés rencontrées pour redynamiser ce site de potagers citoyens ; nous voulons aussi y consacrer un budget pour permettre un équipement correct du site en eaux, abris et sécurisation des accès.
- Une partie du pré communal rue Longue Hayouille pourrait être un nouveau site de potagers collectifs et partager le site avec des maraîchers.

**S'engager à garantir** que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture **soient garanties que leur fonction première, reste agricole**, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

### **3 favorable**

- La commune de Fléron est propriétaire d'un grand pré rue Longue Hayouille, non loin du centre de Fléron. Notre projet est de le mettre à disposition d'un maraicher, dans le cadre du projet de création de « la Ceinture Alimentaire Liégeoise ».
- Pour le reste, une commune ne peut pas à elle seule garantir que les terres non situées en zone agricole mais occupées par une activité agricole garderont leur affectation agricole : cela dépend d'abord du propriétaire. Si celui-ci souhaite faire autre chose ou bâtir, la Commune peut agir et infléchir le projet pour maintenir le maximum de terres non artificialisées et affectées à l'agriculture, chercher des solutions négociées.

#### **4. Biodiversité et espaces verts**

##### **Votre liste est-elle favorable à**

**Mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public, réflexion autour du revêtement des chemins de mobilité active,...) ?**

##### **3 favorable**

- Ecollectif s'engage à obtenir le label wallon « Wallonie en fleurs » (<https://www.wallonieenfleurs.be/>). Ce label implique de fleurir généreusement l'espace public, mais demande surtout de mettre en place des mesures concrètes pour la plantation d'arbres, de haies, la préservation des espaces verts, la verdurisation des façades et toitures, le choix de plantes et fleurs mellifères, la mise en place d'un programme de gestion différenciée des espaces verts...
- Les actions viseront l'ensemble du territoire communal, et pas uniquement le centre de Fléron.
- Ecollectif s'engage à gérer « autrement » l'élagage des arbres le long des voiries et du RAVeL, et à entretenir les nouvelles plantations pour leur plein épanouissement
- Pour l'éclairage public, le remplacement de tous les luminaires publics est en cours. Pour économiser l'énergie, ce sont des luminaires LED et leur réflecteur oriente l'éclairage vers le bas pour diminuer leur impact sur la faune nocturne.

**Développer toujours plus les espaces verts publics pour qu'ils soient accessibles à toutes et à toutes ? Et s'assurer de l'accessibilité des lieux publics tels que les bois et forêt en maintenant par exemple les certitudes existantes et en vérifiant l'entretien des chemins existants ?**

**3**

- Ecollectif prendra exemple sur les actions citoyennes et participatives organisées de longue date à Fléron, notamment avec le PCDN. Ces actions ont abouti par exemple à l'aménagement du parc des Grimonprés (respect du site existant et de la nature, accessibilité étudiées pour les personnes à mobilité réduite), ou encore au tracé de nombreuses promenades dans les plus belles zones campagnardes de la commune.
- L'entretien des chemins et sentiers, et leur sécurisation, est aussi une priorité pour Ecollectif,

## **5. Démocratie / Accès à l'information**

### **Votre liste est-elle favorable à**

**Veiller à l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques en continuant à rendre accessible la consultation des documents en ligne et sur papier ?**

#### **3 favorable**

- Le service de consultation en ligne est déjà en place, mais les documents consultables sont succincts. Il y a donc clairement des améliorations possibles.

**Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créeer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?**

#### **3 favorable**

- Ecollectif veut mettre en place une plateforme qui assure une information continue de l'évolution des projets, y compris avant leur élaboration. En effet, la législation impose trop peu de moments de consultation de la population et généralement à la demande de permis, quand il est très difficile de modifier les choses...

**Co-construire une éventuelle révision du Schéma de Développement Communal avec les citoyen-ne-s de la commune à chaque étape de la procédure ?**

#### **3 favorable**

- A Fléron, la révision du Schéma de Développement Communal est impérative, vu la nouvelle réglementation régionale du CoDT, qui permet de construire plus densément dans une partie du territoire communal.
- Un budget a déjà été prévu par la commune pour désigner le bureau d'études.

- Ecollectif s'engage à mettre en place des groupes de travail par quartier, pour co-construire avec les citoyens ce nouveau plan d'aménagement du territoire et veiller à la préservation de nos espaces verts et à la qualité de vie de notre centre urbain.